



## AIDES AUX APPRENTIS

### AIDES DE LA PRO BTP

#### Allocation pour financer le permis B

L'apprenti doit être adhérent à la PRO BTP, inscrit dans une école de conduite et dépendre fiscalement d'un foyer dont les ressources annuelles ne dépassent pas 25 000 € : plus d'information : <https://www.probtp.com/part/apprenti/aide-permis.html>

#### Prêt à 1 % pour l'achat d'un premier véhicule

L'apprenti doit être adhérent à la PRO BTP, majeur et ne pas être déjà propriétaire d'un véhicule.

#### Assurance personnelle & logement : ASSUR JEUNES

La formule personnelle à 25 € /an (assurance personnelle).

La formule tous risques à partir de 52 € /an (assurance personnelle + assurance logement).

#### Aides financières pour les jeunes en difficulté

Ces aides sont octroyées lorsqu'un jeune est confronté à une surcharge financière passagère qui risque de le contraindre à mettre fin à sa formation.

#### Les séjours «groupe» BTP vacances

Plus d'informations sur : [www.probtp.com](http://www.probtp.com)

### AIDES DES OPCO

Une aide à la mobilité est octroyée au CFA dans le but d'accompagner les apprentis dans leur formation.

**1<sup>er</sup> équipement** : achat du premier équipement des apprentis.

### AIDES FRANCE COMPETENCES

#### Permis de conduire

Aide d'un montant de 500 euros : afin de bénéficier de cette aide, l'apprenti doit transmettre à son CFA un dossier de demande (à retrouver sur notre site internet rubrique "espace apprenti")

**IFTP**

ZAC Tournezy, Passage Jean Cocteau  
34070 Montpellier  
04 67 47 65 40 / [iftp@fntp.fr](mailto:iftp@fntp.fr) | [www.iftp-occitanie.com](http://www.iftp-occitanie.com)  
7 Square Boulingrin 31000 Toulouse  
05 61 25 62 26 / [rivierel@fntp.fr](mailto:rivierel@fntp.fr)